



REFECTURE DE L'ISERE  
24 MARS 2023  
SECTION COURRIER

République Française  
Département de l'Isère  
Arrondissement de Grenoble  
Canton de Meylan

20230021

VILLE  
de  
MONTBONNOT  
SAINT-MARTIN  
(38330)

N° 09

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt trois

le 21 mars

le conseil municipal de la commune de MONTBONNOT-SAINT-MARTIN dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Dominique BONNET, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 14 mars 2023

Présents : M. Dominique BONNET, Maire - Mmes, MATHIEU, ROLIN, LE BARRILLEC - Mrs FARRUGIA, CLAPPAZ, BOIS, Adjoint(e)s - Mmes, BRULEBOIS-VIOTTO, BENZA-RAIEVSKI, CARBONE, PARENDEL, SPALANZANI - Mrs BARONI, BAUSSAND, COQUET, ISAAC, PERIN, VINTI, MAFFET, HEILLIETTE, LEIFFLEN, DESPRÉS.

Pouvoirs : Mmes SONJON (pouvoir à Gilles GARRUGIA), HALLÉ (pouvoir à Laurent COQUET), CARRÉ (pouvoir à Laurence BENZA-RAIEVSKI), FAVAND (pouvoir à Véronique BRULEBOIS-VIOTTO) - Mrs DESCHARRIERES (pouvoir à Dominique BONNET), VIGNON (pouvoir à Roger BOIS), KLEIN (pouvoir à Laurence LE BARRILLEC).

Nombre de conseillers en exercice :	29
présents :	22
votants :	29
nombre de voix pour :	29
nombre de voix contre :	00
abstention :	00
NPPV :	00

**OBJET :**

**Médiathèque**  
**Extension des horaires d'ouverture au public/salariat sur 5 ans**

*Mme Marie-Béatrice MATHIEU est nommée secrétaire.*

La commune bénéficie de plusieurs aides de l'Etat au titre du concours particulier de la dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques municipales.

Une opération concerne l'extension des horaires d'ouverture au public/salariat sur 5 ans.

Deux heures d'ouverture supplémentaires sont proposées depuis le 1er juillet 2022 :

- le mardi de 18h00 à 19h00,
- le mercredi de 10h00 à 10h30 et de 18h30 à 19h00.

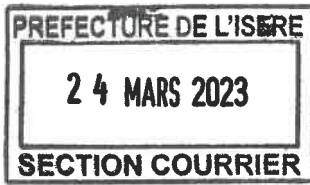
Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture ou  
Sous-préfecture  
le : vendredi 24 mars 2023

Publié sur le site Internet  
www.montbonnot.fr

le : 24 MARS 2023





20230022

A ce titre, pour la cinquième et dernière année, le montant subventionnable est de 16 684 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, approuve cette délibération.

Fait à Montbonnot Saint-Martin,  
les jour, mois et an susdits

Le secrétaire de séance,  
Marie-Béatrice MATHIEU

Le Maire,  
Dominique BONNET



*Mathieu*

*[Signature]*

